



Convocation pour délit pénal

Par **sozzo1001**, le **02/06/2012 à 18:47**

Bonjour voilà il y a 2 ans j ai encaissé des chèque volé sur mon compte j ai tout de suite remboursé cette somme en m arrangeant avec ma banque qui n as pas porté plainte cependant 1 ans après les fait j ai été convoqué donc auditionné pour deux des trois chèque déposé je me suis expliqué j ai reconnu ma faute et signalé à la policière que j avais remboursé la somme elle m as fait la morale et ma dit que vue ma bonne fois et que j avais tout d suite remboursé je ne risqué pas grand chose mais voilà qu un an encore après donc 2 ans après les fait je me retrouve une nouvelle fois convoqué par le meme comissariat qui n est d ailleur pas celui de mon lieu de vie la le policier me demande ou je veut etre convoqué mon lieu de vie ou le comissariat ou j ai été l année passé j ai choisi le commissariat de mon lieu de vie il m a alor dis qu il transféré le dossier et que je serai convoqué je lui ai précisé qu un an auparavant j ai été entendu et que j ai tout remboursé il y a de ca 2 ans et depuis je n ai plus de nouvelle cela fai 3 jour mon entourage me dis que peut etre le policier aurai pu avec accord du procureur classé le dossier ma mes question sont les suivantes
Est ce possible de classé un dossier sans etre convoqué ?
Si je suis convoqué est ce que je risque la garde à vue ?
Je vous remercie d avance de vos reponse